

Expédition aux États-Unis : Modifications tarifaires et ACEUM



Changements douaniers

Tout produit qui n'est pas approuvé en vertu de l'ACEUM (Accord Canada-États-Unis-Mexique) peut être assujetti aux droits suivants :

- Droits de douane de base
- Section 232
- Section 338

Changement douaniers

Les produits classés comme matériel informatif (magazines, livres, CD, vinyles, etc.) sont actuellement exemptés de droits de douane et peuvent être expédiés aux États-Unis sans droits à payer. Cela s'applique également aux droits de douane de l'article 301.

Certains pays ont des taux de droits de l'article 301 « conditionnels » qui sont plafonnés à 10 % ou 12,5 %.

TARIFF CHANGES

Section 122 - enlevée

Droits de base

- Pourcentage basé sur la valeur déclarée du produit
- Dans certains cas, les droits sont calculés selon le poids du produit

Section 301

- Produits fabriqués (pays d'origine) dans l'un des 60 pays concernés — incluant le Canada
- Taux de 10 % ou 12,5 %
- Brésil : 25 %
- Consultez la note de bas de page « /1 »

Section 232 « Droits sur les métaux »

- Produits contenant du fer, de l'aluminium, du cuivre ou de l'acier
- S'ajoute aux droits de base
- Ne s'applique pas aux produits exemptés par l'ACEUM

Section 338 **NOUVEAU (19 août)**

- Certaines industries concernées
- Droit additionnel de 50 %

SECTION 338

Le traitement préférentiel de l'ACEUM ne s'applique pas aux codes HTS visés par cette catégorie tarifaire lorsque le pays d'origine est le Canada.

Si le pays d'origine est les États-Unis ou le Mexique, le traitement préférentiel de l'ACEUM continuera de s'appliquer.

CERTIFICATION ACEUM

- Compte Chit Chats
- Paramètres → Expédition → Gérer la certification ACEUM
- Approbation rapide pour les codes HTS admissibles
- Valide pendant 1 an
- Exportateur = vous
- Producteur = fabricant des marchandises
- Ajouter les produits : code HTS, pays d'origine